

L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2014





*L'équipe municipale
vous présente
ses meilleurs vœux
pour l'année 2015 !*



Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

▪ Le mot du Maire	p 1
▪ Le Conseil Municipal	p 2
▪ Le personnel communal	p 2
▪ Le Conseil Municipal des Jeunes	p 3
▪ 70 ^{ème} anniversaire de la Libération.....	p 4
▪ Nous rappelons	p 5
▪ Les services de la mairie.....	p 6
▪ Location des salles.....	p 6
▪ Distillation, pressoir	p 7
▪ Rapports des commissions	p 8

II. Vivre à Sainte-Marie

▪ Ordures ménagères, point R	p 16
▪ Déchetterie intercommunale de Désandans.....	p 17
▪ Le concours des maisons fleuries	p 18
▪ Plan du village	p 20
▪ Investissements 2014.....	p 22
▪ Etat Civil.....	p 23
▪ Les professionnels	p 24
▪ Bien vivre à Sainte-Marie.....	p 26
▪ Informations des administrations	p 27
▪ Liste des gardiennes agréées	p 27
▪ Appel à la générosité... ..	p 28
▪ Les aînés	p 28
▪ Infos scolaires	p 29
▪ Activité périscolaire.....	p 32
▪ Les associations	p 33

III. Les fêtes de Noël

▪ Spécialités portugaises.....	p 44
▪ Noël en France.....	p 45



Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

L'année 2015 pointe son nez à l'horizon et l'année 2014 va entrer dans le passé, aussi notre bulletin « L'écho de SAINTE MARIE » est un moyen qui nous permet de sceller la vie de notre village.

Au cours de l'année 2014, l'équipe municipale a été renouvelée en avril. Cette équipe, dont j'ai la charge, est composée d'anciens conseillers qui grâce à leur expérience assurent une base solide à notre Conseil Municipal et de personnes plus jeunes qui ont choisi d'apporter leur vision de la vie

publique et de mettre leur dynamisme au service de notre collectivité, ce qui nous permet d'envisager l'avenir de notre village en toute sérénité.

Tout d'abord, une petite rétrospective sur les réalisations et actions menées au cours de l'année 2014 :

- la mise en sécurité de la rue de Lougres, avec l'aménagement des entrées du village. Les travaux sont suspendus pour la période hivernale et devraient reprendre au printemps avec la reconfiguration de la partie centrale de la rue. On pourra noter le maintien du puits au niveau du croisement avec la RD33,*
- les études relatives au permis d'aménager pour le quartier de la Chauillère, permis obtenu en septembre,*
- la réflexion engagée avec les autres communes du SIVU de la Chauillère, pour le devenir de l'école, des activités périscolaires et petite enfance.*

Notre village s'est vu confirmé sa première fleur au concours des villes et villages fleuris, ce qui me permet de remercier les personnes qui contribuent au fleurissement et d'encourager les personnes désireuses de participer à cet élan pour que nous puissions franchir une nouvelle étape dans ce concours.

Pour 2015, de grands projets vont se terminer et d'autres vont prendre forme et passer en phase concrète :

- la fin des travaux rue de Lougres,*
- les travaux de voirie pour le quartier de la Chauillère qui devraient permettre la vente de terrains à bâtir dans ce nouveau quartier,*
- les études du projet école, périscolaire et petite enfance dont les bases ont été validées par le Conseil Syndical du SIVU de la Chauillère. Cette réalisation devrait se concrétiser en 2016.*

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui contribuent au travers de leur engagement dans les associations à la vie de notre village et surtout féliciter les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes qui ont su participer d'une façon exemplaire à la vie de notre collectivité et s'impliquer dans la vie publique.

*Je voudrais aussi profiter de ce moment pour vous inviter toutes et tous à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des Associations le **mercredi 14 janvier à 18h.***

Chers administrés, je vous souhaite au nom de tout le Conseil Municipal à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, et de réussite dans vos projets pour l'année 2015

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1^{er} adjoint**), Michel MARTIN (**2^{ème} adjoint**), Gérald GROSCLAUDE (**3^{ème} adjoint**).

Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.

Messieurs Frédéric BIRRINGER, Georges BOYER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD, Sébastien VIEILLE.



Le Personnel communal

Administratif :

Secrétaires :

Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX
Philippe PETITHORY

Entretien :



Marie-Luce LIGLIOZZOLO



Conseil Municipal des Jeunes de Sainte-Marie



Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif de favoriser le dialogue et l'échange entre la jeunesse et les élus du village, de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de les sensibiliser à la citoyenneté.

Au cours de leur mandat de deux ans, ils ont pour missions de favoriser les échanges entre les générations et de représenter tous les jeunes du village.

Les actions des jeunes conseillers ont été multiples et variées pendant l'année 2014.

Voici quelques évènements auxquels le Conseil Municipal des Jeunes a participé :

- 15 janvier 2014 : il reçoit les aînés pour déguster la galette des rois, moment convivial passé à travers différents jeux de société,
- 22 mars 2014 : défilé du carnaval à Sainte-Marie, quels beaux déguisements !!!
- 21 septembre 2014 : organisation de la fête du village,
- 11 novembre 2014 : participation à la cérémonie,
- 16 novembre 2014 : commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Sainte-Marie.



Lors de leur dernier Conseil, les jeunes ont déjà commencé à identifier les différentes manifestations qu'ils souhaitent organiser sur l'année 2015. Depuis sa création, le Conseil Municipal des jeunes reste très actif au sein de la commune de Sainte-Marie.

Vous pouvez suivre l'actualité du conseil sur : www.francasadosccvr.jimdo.com rubrique conseil de jeunes.





70^{ème} anniversaire de la Libération



En ce dimanche 16 novembre 2014, les habitants ont rendu hommage à leurs libérateurs, émouvante cérémonie devant le monument aux morts. La municipalité avait convié les habitants du village afin de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la libération de Sainte-Marie.

Invité d'honneur, Christian LALLIER, soldat libérateur qui était dans le régiment de Bourgogne rattaché au 8^{ème} Tirailleurs Marocains. Il a fait le récit de ce jour du 16 novembre où il fut blessé devant le village.

Puis Monsieur le Maire prit la parole : « En ce mois de novembre 1944, il pleut, il neige tous les jours. Une grande partie du territoire national est déjà libérée et ici c'est l'enfer. Lorsque la 1^{ère} armée française s'arrête au niveau

de l'Isle-sur-le-Doubs, les Allemands transformèrent aussitôt le village en camp retranché dans le but de freiner l'avance des forces alliées vers Montbéliard et Belfort.

Le 14 novembre 1944, l'armée de Lattre reprend l'offensive et, durant trois jours, pilonne la commune. Cette offensive est menée grâce à l'aide de résistants notamment Gaston PARROD, enfant de Sainte-Marie qui en 1943, alors qu'il n'a que 18 ans, s'engage dans des actions de résistance. Le 16 novembre, les habitants ont passé une mauvaise nuit, couchés dans les caves. Au petit matin, le peloton de chars du lieutenant DE SALINS reçoit l'ordre de mener une diversion. Il est 9h, quand le lieutenant DE SALINS rend compte à son capitaine qu'il a pénétré par surprise dans le village. Ce détachement tiendra seul, avec 45 hommes face à 200 Allemands, l'assaut final est confirmé pour...13 heures. A 13h 40, Sainte-Marie est libérée, on dénombre une centaine de soldats allemands tués et une autre centaine de prisonniers. Quatre civils y laisseront leur vie et 10 maisons et fermes sont détruites. 1 400 obus se sont abattus sur la commune. »

Pour terminer cette émouvante cérémonie, après le dépôt de la gerbe et les sonneries réglementaires jouées par la musique d'ETOUVANS, Manon MONNIER entonna la Marseillaise et un élu du conseil municipal des jeunes lut un poème.

Récit de Christian LALLIER : « Je faisais partie du Régiment de Bourgogne, composé d'anciens maquisards de la région Dijonnaise.

Fin septembre, nous sommes montés en ligne vers Courchaton et notre compagnie a été rattachée au 8^{ème} Tirailleurs Marocains.

Le 13 novembre, près de la Guinguette, nous passons la nuit dans un bois, essayant de dormir tout en luttant contre le froid et la neige.

Le 14, vers midi, après un fort tir d'artillerie, nous commençons à avancer sur Bretigney, et bénéficiant de la surprise de l'ennemi, nous arrivons sans trop de problèmes à Montenois, où plusieurs maisons brûlent.

Le 15, après avoir monté la garde une partie de la nuit autour du village, par le bois, le long de la route, nous continuons sur Sainte-Marie ; arrivés à la lisière, nous découvrons un terrain enneigé et complètement nu ; en face, à 300/400 mètres, c'est le bois du Chênois.

Nos chefs demandent des chars pour protéger notre avance, il en arrive 3 qui ne veulent pas aller plus loin, le terrain étant paraît-il miné.

L'ordre nous est donné d'attaquer. La compagnie se déploie et comme en 14, au pas de gymnastique s'élance vers le Chênois ; 100 mètres, 200 mètres et soudain c'est l'enfer, ça tire de partout, les balles sifflent, les hommes tombent ; nous continuons d'avancer par bonds et en rampant, mais nos treillis kaki font de belles cibles sur la neige, et rien pour s'abriter. A une dizaine de mètres de la lisière, c'est comme une décharge électrique qui me coupe le souffle, je suis touché au bras, au pied et le genou en charpie.

La compagnie est pratiquement clouée au sol, mais des renforts vont arriver et malgré de lourdes pertes vont investir le bois ; mais Sainte-Marie ne sera libéré que le lendemain.

Cette journée du 15, aura coûté pour notre seule compagnie une quarantaine de morts. Dans notre groupe de combat de 11 hommes ; le sergent BLANC est tué, 2 autres voltigeurs, BONIN et moi-même gravement blessés, dans la section, d'autres copains sont morts : MEHL, GOUET, DE SALIN et beaucoup d'autres.

Entre le 14 et le 17 novembre, le 8^{ème} Tirailleurs Marocains renforcé de 3 compagnies d'anciens F.F.I. aura perdu 450 hommes tués ou blessés.

C'est pour honorer la mémoire de tous ces morts que nous sommes là aujourd'hui, et je vous remercie de votre présence »





Nous rappelons

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2014, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

CHANGEMENT DE DOMICILE



Si vous êtes nouveau / nouvelle résidant(e) à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.

PIECES D'IDENTITÉ



Les demandes de cartes d'identité sont à déposer en mairie. Le délai est d'un mois et demi. Pour la constitution du dossier de demande, la personne se présentera personnellement en mairie, et fournira les pièces originales demandées.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée est payant, 25 euros en timbres fiscaux.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans pour les personnes majeures.

Attention : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



Les demandes de passeports ne sont plus réalisées en mairie. Seules quelques mairies du département sont habilitées à les produire. Vous pouvez donc vous adresser à la mairie de l'Isle sur le Doubs ou de Montbéliard.

Memo



POMPIERS
SAMU
PERCEPTION
SOUS PREFECTURE
VEOLIA EAU
ECOLE
GENDARMERIE (Bavans)

☎ 18 } 112 depuis un portable
 ☎ 15 }
 ☎ 03 81 31 11 99
 ☎ 03 81 90 66 00
 ☎ 08 10 00 07 77
 ☎ 03 81 93 12 67
 ☎ 03 81 96 26 31



Les services de la mairie

☎ : 03 81 93 41 45
Fax : 03 81 93 19 34
Mail : mairie.saintemarie25@orange.fr

Un Adjoint

Mardi de 17h00 à 18h00

Les permanences

De Monsieur le Maire

Jeudi de 16h00-18h00
Samedi 9h30-11h30



Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h00 à 18h00
- ✓ Jeudi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h00
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Sur la commune 12 panneaux d'affichage sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015

SALLE DU PREAU

La salle du préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros

La journée (en semaine) : 40 euros

Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance



SALLE DES ASSOCIATIONS



	Habitants du village*	Habitants et associations extérieures
Banquets (repas, mariage, baptême...)	140 €	490 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	60 €	100 €
Apéritif	65 €	170 €
Séminaire	55 €	130 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	490 €
Spectacle	Gratuit après accord du CM	340 €

Participation électricité

Tarif jour : 0,17 € / kwh

Tarif nuit : 0,12 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance.
- **un chèque d'avance** d'un montant égal à la moitié du coût de la location.
Ce chèque sera encaissé tout de suite.
- **un chèque de caution** de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du code général des impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} octobre 2014 au 30 avril 2015. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Le pressoir, lui reste à la disposition des habitants du village.

Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

Distillation : 15 € la journée

Tarifs :

Pressoir : 20 € la journée



Rapport des commissions

Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, S.VIEILLE, G.GLAUSER, G.GUERITTOT, S. VALLAT

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune. (voir page 36).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte-Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens, devront déposer en mairie avant fin février de chaque année, un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>.

Pour 2014, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 500 € à l'Association Sportive Présentevillers / Ste Marie,
- 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 200 € à l'école de musique Prélude,
- 80 € au Moto Club.

Voirie – Assainissement

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

Rappel des coûts des énergies sur la commune

	2011	2012	2013
Eclairage public	8 845 €	9 082 €	11 041 €
Electricité bâtiments	9 050 €	10 182 €	9 598 €
Eau	1 600 €	1 556 €	1 535 €
Gaz	14 393 €	13 218 €	17 511 €
Fioul	4 610 €	10 779 €	10 510 €
TOTAL	38 498 €	47 535 €	50 195 €

Travaux 2014 réalisés ou en cours

- Les réseaux secs de la rue de Lougres
 - 1^{ère} Tranche
 - Prévu 156 622 €
 - Réalisé 133 396 €
 - Subventions
 - ✓ SYDED 42 998 €
 - ✓ France Télécom. 2 563 €
 - Remboursement FCTVA (15,482 %) 3 070 €
 - ✚ Coût Commune 84 765 €
 - 2^{ème} Tranche
 - Prévu 196 120 €
 - Réalisé 197 672 €
 - Subventions
 - ✓ SYDED 76 764 €
 - ✓ France Télécom. 4 000 €
 - Remboursement FCTVA (15,482 %) 5 831 €
 - ✚ Coût Commune 111 077 €

Coût total 2 tranches commune

195 842 €



Sécurité Village

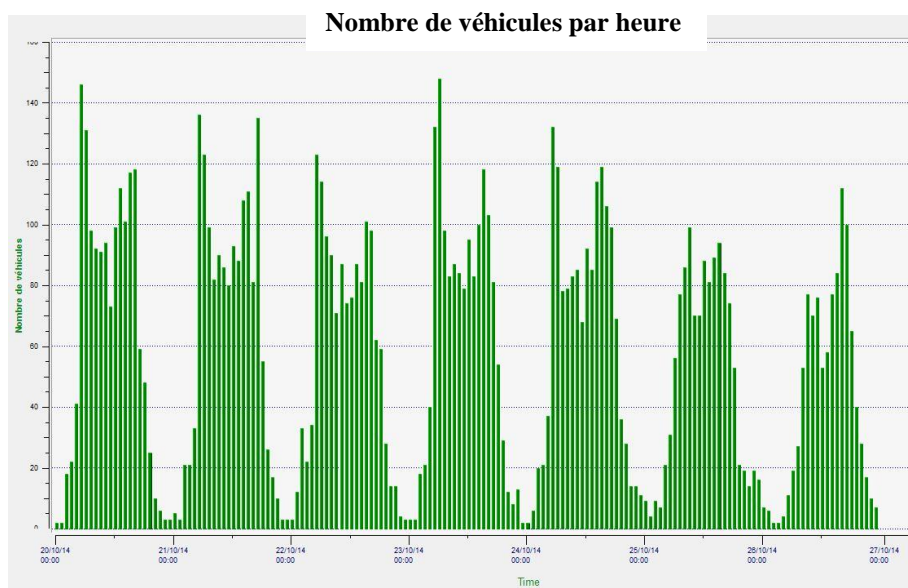
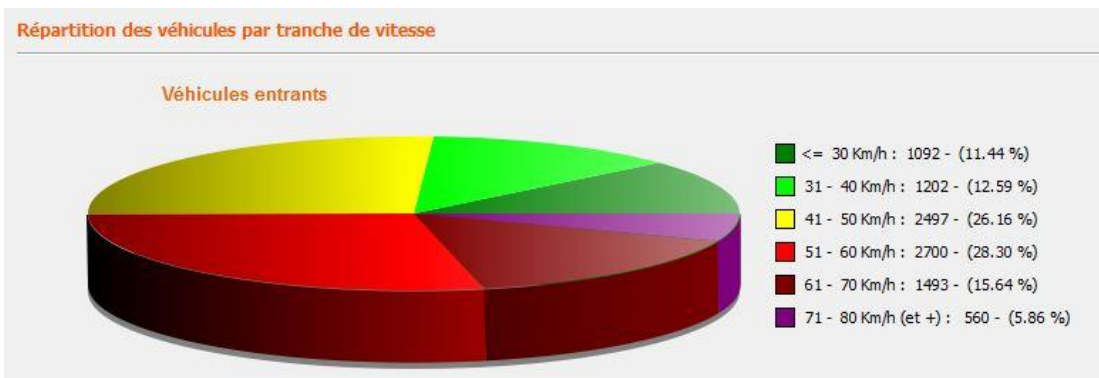
La première partie de la mise en sécurité de la rue de Lougres a débuté avec la réalisation du carrefour (côté Mairie) ainsi que le carrefour à l'intersection route de Montenois et de Lougres avec amélioration jusqu'à la rue des Peures Raies.

Les travaux de l'aménagement de la partie centrale commenceront au printemps 2015 avec réalisation de l'enrobé prévu fin mai.

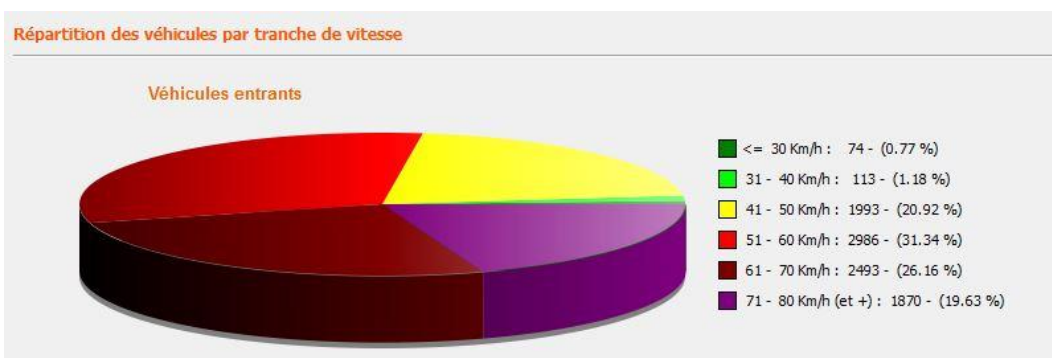
Radars pédagogiques

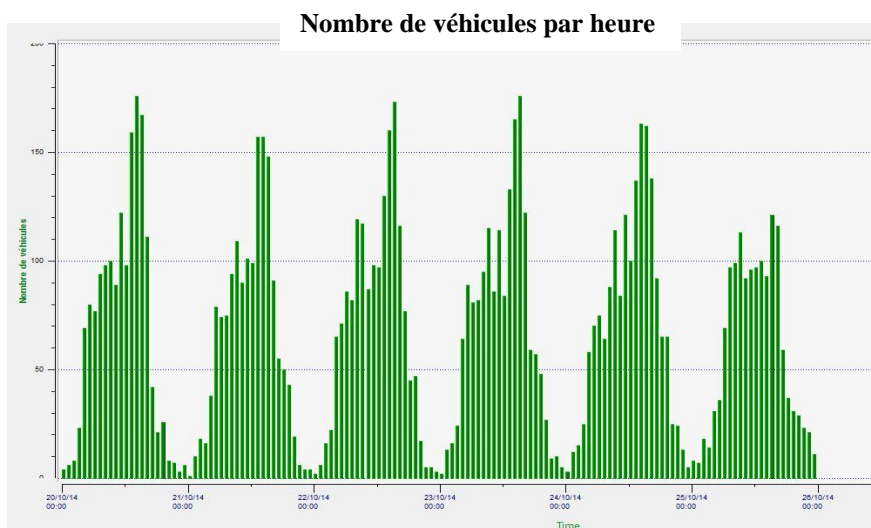
La mise en service des deux radars pédagogiques a été effectuée sur le RD 33 côté Montbéliard et côté Arcey en juin 2014. Voici les premiers relevés de vitesse et le nombre de véhicules pendant une semaine.

➤ Entrée Sainte Marie (Arcey) du 20/10/2014 au 25/10/2014



➤ Entrée Sainte Marie (Montbéliard) du 20/10/2014 au 25/10/2014





Liaison douce Présentevillers / Sainte Marie :

Dans le cadre du projet global de liaisons douces de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, une 1^{ère} tranche Sainte-Marie Présentevillers, financée par le Conseil Général, a été réalisée à l'automne. Cette voie exclusivement réservée aux piétons, aux cyclistes et aux exploitants agricoles permet aujourd'hui de relier Sainte-Marie à Présentevillers dans de bonnes conditions de sécurité pour les usagers.



Rappel

Sécurité :

Veillez à ce que la végétation de vos propriétés ne cache pas la visibilité aux intersections de rues ainsi que le passage des piétons sans oublier le stationnement sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leurs utilisations.

Assainissement

La CCVR a réalisé, en 2011, la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de Lougres. Celle-ci a pour objectif de réduire le débit d'eau claire sur la station d'épuration. Ce nouveau réseau destiné à recevoir exclusivement des eaux usées, l'ancien réseau ne recevant à terme que des eaux claires, est pourvu de regards au niveau de chaque habitation. Les propriétaires sont tenus de raccorder leur réseau d'eaux usées sur le regard qui leur est destiné. Ces travaux de raccordement à la charge des propriétaires devaient être réalisés pour le 15 novembre 2013. A partir de ce jour, Véolia a débuté les contrôles de chaque raccordement individuel.



Bâtiments communaux

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, D. GROSCLAUDE, F. BIRRINGER, O. PARROD, G. GLORIOD,

Détecteurs de fumée

Conformément à l'article 2 de la Loi n°2010-238 du 9 mars 2014 et à la Loi du 24 mars 2014, dit Loi ALUR, l'installation de détecteur avertisseur autonome de fumée, norme 14/604 CE dans les logements et locaux commerciaux loués par la commune a débuté. Les vérifications de fonctionnement et les explications ont été réalisées conformément à la Loi.

Le locataire doit en assurer l'entretien.



Environnement - Fleurissement

Concours des villages fleuris

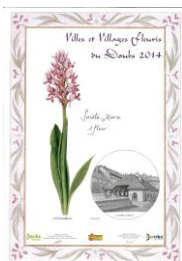
Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, G. BOYER, O. PARROD.



Cette année encore, la commune s'est vue citée comme lauréate au Concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Général du Doubs, dans la catégorie des villages de 300 à 1 000 habitants, labellisée par une fleur.

Lors de la cérémonie de remise des prix à BESANCON, le 27 septembre 2014, la commune a reçu des mains de la Présidente du Conseil Régional, un diplôme et une somme de 150 €.

Un diplôme, un bon d'achat de 200 € et 4 plantes vivaces ont été remis lors de la soirée de remise des prix, le 6 octobre 2014, à BESANCON. Le jury régional du concours 2014 pour le maintien de notre fleur est passé sur le territoire de la commune, le 22 août 2014.



Les personnes désireuses d'apporter un coup de main aux travaux de notre village sont invitées à s'inscrire en mairie de façon à pouvoir être sollicitées

Information - Communication

Membres de la commission : Ph. RINGENBACH, S. VIEILLE, B. BRESSON, D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GLORIOD, M. MARTIN

La fréquentation de notre site internet, en ligne depuis maintenant une bonne année, ne cesse d'augmenter.

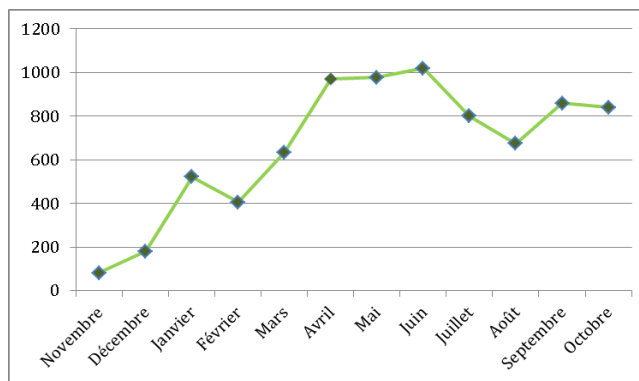
Nous comptons en moyenne 800 visiteurs par mois.

Sa mise à jour se fait en temps réel, vous pouvez y trouver de nombreuses informations, dont tous les avis affichés aux 12 panneaux communaux se trouvant dans le village.

Vous pouvez également prendre directement contact avec le secrétariat, via le site internet, pour toutes vos interrogations.

Nous réfléchissons actuellement sur la possibilité de mettre en ligne les disponibilités de la salle des Associations, pour plus de faciliter dans vos réservations.

www.sainte-marie.fr



Visites en 2013



Aménagement du territoire

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRINGER, B. BRESSON, S. VIEILLE

La commission a instruit au cours de l'année 2014 :

- 5 certificats d'urbanisme,
- 3 permis de construire ou modificatif,
- 12 déclarations préalables de travaux,
- 1 permis d'aménager.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5m² ou modifications intervenant sur votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit..).

Dans la zone de protection des monuments historique, toute construction quelle que soit sa taille doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Les délais

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU

Dispositions relatives au paysage :

(Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Élément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



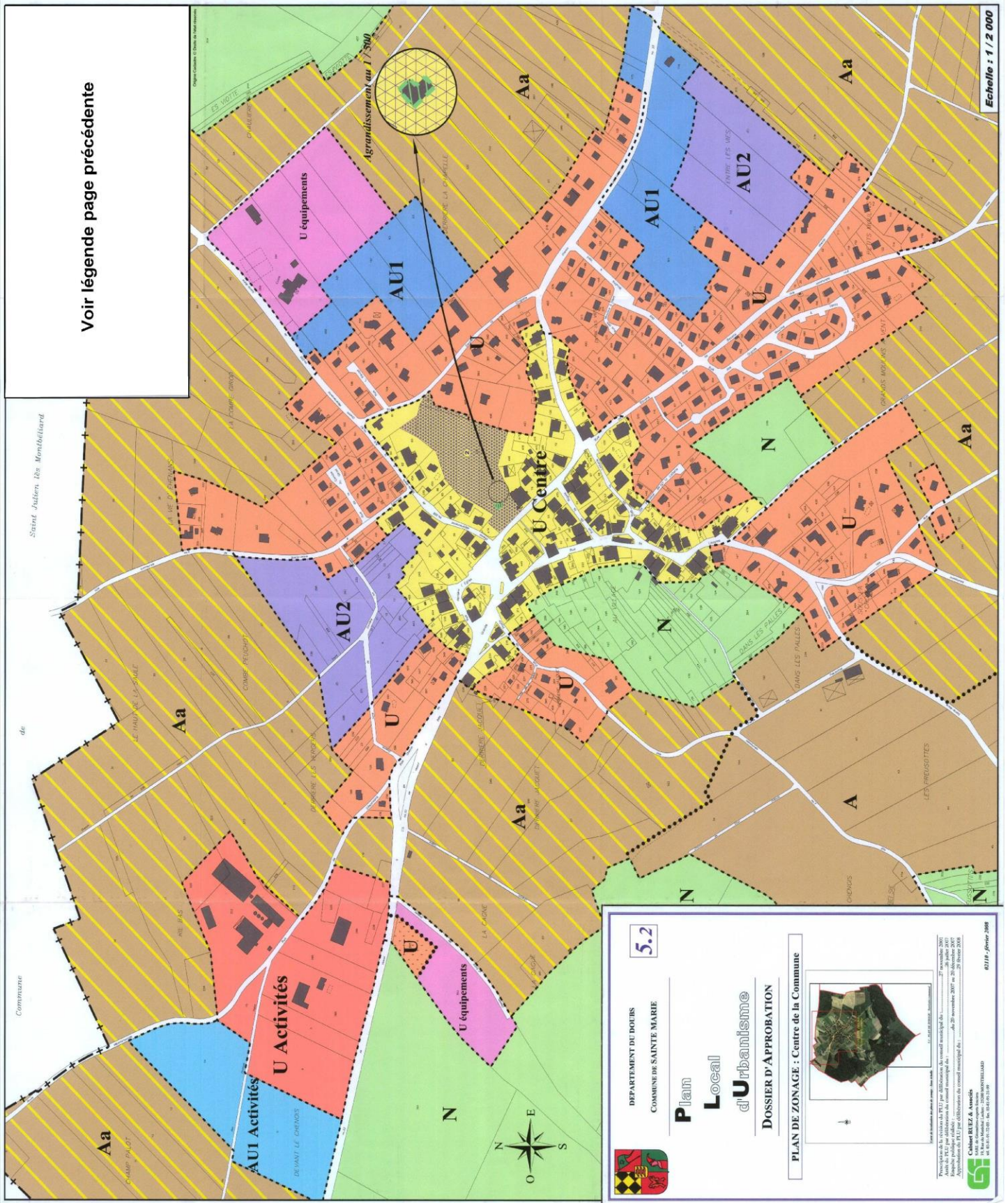
N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU



Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha)



Voir légende page précédente

Echelle : 1 / 2 000

5.2

DEPARTEMENT DU DOUROS
COMMUNE DE SAINTE MARIE

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

PLAN DE ZONAGE : Centre de la Commune

Projet de loi de fixation du PLU par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2007
Année de l'U : par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2007 au 26-06-2010
Approbation de l'U : par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2007 au 28 février 2008

Calixte RIEZ & Associés
10 Rue du Général Lamine 33080 MONTAUDOU
tel. 05 57 57 52 00 fax 05 57 57 52 09

61116 - février 2008



Projet quartier la Chauillère

Ce projet prévoit différents aménagements :

- une reconfiguration de l'accès et de l'environnement du secteur de la Salle des Associations,
- une mutualisation des places de stationnement,
- un aménagement de la zone U Equipement, dont le projet de bâtiment scolaire, périscolaire et petite enfance,
- et une zone d'habitat, zone AU1.





Aide sociale

Membres du CCAS : Ph. RINGENBACH, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT, G. GROSCLAUDE, M. BISSOLI, J. GALLIANO, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission.

L'assistante sociale de notre secteur, M^{me} Emilie CHATRAS, est joignable :

A l'adresse : **Antenne DIFS**
10 bis rue du Petit Chênois
25200 MONTBELIARD

Au téléphone : **03 81 90 72 32**

Le CCAS fête les 100 ans de Mme Geneviève TOUROT



Le 4 juillet 2014, le CCAS de Sainte-Marie a honoré Mme Geneviève TOUROT à l'occasion de ses 100 ans, en présence de sa famille, au domicile de son fils Pierre.

Le Maire et les membres du CCAS lui ont offert, un bouquet de fleurs, un livre de mots croisés et un ballotin de chocolats.

Un moment agréable passé auprès de notre centenaire pleine de vivacité et de dynamisme.

Bois - Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O.PARROD, G. GROSCLAUDE, G. BOYER.

Bilan provisoire de la forêt en 2014

	Volume	Dépenses HT	Recettes HT
Bois fabriqué :			
- par les affouagistes	980 stères		6 860,00 €
- par le bûcheron, à prendre en forêt	22 stères	572,00 €	726,00 €
- par le bûcheron, livré chez les habitants	281 stères	9 497,80 €	11 464,80 €
Abattage des grumes		4 748,60 €	
Débardage des grumes		2 803,10 €	
Vente des grumes du printemps 2014			20 485,20 €
Cotisations diverses *		434,08 €	
Escompte sur vente de bois (1%)		173,80 €	
Vente lots de dépressage			35,00 €
Vente épicéas atteints par les scolytes			23 922,00 €
Frais de garderie (reversés à l'ONF)		3 612,55 €	
Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha		547,98 €	
Programme de travaux ONF 2013		13 299,50 €	
Programme de travaux ONF 2014		5 946,39 €	
Fournitures pour le marquage de bois		219,20 €	
Correction exercice 2013 (erreur TVA)		9 345,42 €	10 445,91 €
TOTAL	1 283 stères	51 200,42 €	73 938,91 €

*CVO, communes forestières, certification PEFC

L'affouage 2015

Prix du bois d'affouage pour 2015

- Bois façonné par les affouagistes : 7 € le stère.
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 36.15 € TTC le stère.
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 44.62 TTC le stère.





Ordures ménagères, tri des déchets

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque mardi matin, déposez vos ordures avant 5 heures, même les jours fériés, sauf information de la mairie aux panneaux.**

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation faite par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt**

Montant de la redevance pour le 2^{ème} semestre 2014

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Part habitant	28,00 €	56,00 €	84,00 €	112,00 €	56,00 €
TOTAL	43,25 €	71,25 €	99,25 €	127,25 €	71,25 €

Tri des déchets

Point R

Un point R est à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.

Les barquettes alimentaire (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Le coût de la collecte des bennes au point R (vers le cimetière et vers la salle des associations) est de **31,48 €** la tonne. Alors que les ordures ménagères nous coûtent **200 €** la tonne.

Afin de diminuer notre facture d'ordures ménagères et de limiter l'augmentation de la redevance, il est donc nécessaire de trier encore plus.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2013 :

• Flaconnage :	8,218 tonnes,	} TOTAL :71,594 tonnes
• Verre :	30,962 tonnes,	
• Carton :	9,097 tonnes,	
• Papier :	23,317 tonnes.	

Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »



Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupérations sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R

Cimetière

Des emplacements spécifiques pour la récupération des « végétaux » et du « plastique » sont à votre disposition. Utilisez-les lors de vos nettoyages de tombes. Merci.



Déchetterie intercommunale de Désandans

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Une carte d'accès est indispensable, elle est à retirer en mairie.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique,
- Les ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt...Sont concernés principalement les déchets verts.

A compter de 2015, l'accès aux déchetteries de Montbéliard n'est plus autorisé pour les habitants de la CCVR.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

- Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.

Des composteurs sont en vente à la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt :

- Composteur plastique de 340 litres : 15 €
- Composteur en bois de 300 litres : 30 €

Si vous êtes intéressés, prendre contact avec le secrétariat de la CCVR au 03 81 92 32 30



Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons le règlement du « CONCOURS DES MAISONS FLEURIES »

Article 1 – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d'inscription à la mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 - Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.



Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins–Espaces Verts.

Article 7 - Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l'esthétique de l'ensemble des aménagements,
- l'originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d'intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d'horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la Commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l'heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2014.



C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le maire, les adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.

Un merci spécial aux Serres DREZET Olivier qui ont offert aux lauréats un bon pour un fuchsia, en plus des récompenses délivrées par la commune.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.

Jardins - Espaces Verts

1^{er} prix

❖ M. et Mme Bernard MICHEL

2^{ème} prix

❖ M. et Mme Georges GLORIOD

Avec un encouragement dans la catégorie Balcons-Façades

3^{ème} prix

❖ M. et Mme Jean-Marie CLAVIER



Balcons - Façades

1^{er} prix ex aequo

❖ M. et Mme Joseph BERGER

❖ Mme Sophie GESTER

Avec un encouragement dans la catégorie Jardins-Espaces Verts

2^{ème} prix

❖ M. et Mme Gilbert RAGOT

3^{ème} prix

❖ M. Michel GIROD

Avec un encouragement dans la catégorie Jardins-Espaces Verts



Plan du village

Pièce jointe





Investissements 2014



CIMETIERE

Engazonnement

MONTANT : 418,60 €

RUE DE LOUGRES

Honoraire aménagement paysager
Maîtrise d'œuvre

MONTANT : 19 800 €

BATIMENTS

Détecteurs de fumée



MONTANT : 149 €

VOIRIE

Aménagement voirie entrée du village côté Présentevillers

MONTANT : 4 339,92 €

ACHAT DE MATÉRIEL

2 radars pédagogiques
Prises de raccordement des radars



MONTANT : 5 543,76 €



Nouveaux arrivés

M. et Mme Jérôme FORTHOFFER	15 Grande Rue
M. et Mme Jérôme BOURQUI	11 rue de Saint-Julien
Mme Joëlle KERBITCHIAN	2 ter rue de Saint-Julien
M. et Mme Hervé GROSCLAUDE	15.4 Rue de Bavans
M. et Mme Patrick PIGÉ	27 rue de Lougres
M. et Mme ASSELIN Gaël	14 bis rue de Saint-Julien
M. et Mme DA SILVA Oscar	5 rue Derrière les Vergers



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants

Naissances



Lina GOBIN	née à Montbéliard	le 29 novembre 2013
Baptista PARRA	né à Mulhouse	le 2 janvier 2014
Hugo FORTHOFFER	né à Montbéliard	le 27 avril 2014
Kamélia BENKHADRA	née à Montbéliard	le 13 juin 2014
Noémie BADIN	née à Montbéliard	le 19 novembre 2014

Félicitations aux heureux parents

Mariages

Laëtitia LARMURIER et Julien LEMKE

le 21 juin 2014 à Sainte-Marie

Sylvie LAURENT et Alain BOILLON

le 21 juin 2014 à Sainte-Marie

Dominique ROY et Michel MAZAUDIER

le 16 août 2014 à Sainte-Marie

Maud MAURICE et Jérôme FORTHOFFER

le 6 décembre 2014 à Sainte-Marie



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Décès

Lucien ROUSSY	décédé à Beaucourt	Le 3 mars 2014
Jeanne MOUREY	décédée à Sainte-Marie	le 20 mars 2014
Jean CHEVALIER	décédé à Montbéliard	le 16 mai 2014
Georges CUPIF	décédé à Bart	le 7 avril 2014
Alfred BOITEUX	décédé à Désandans	le 19 juillet 2014
Camille DAGUE	décédée à Désandans	le 4 octobre 2014

Sincères condoléances aux familles



Les professionnels

Artisans

ENERJ BICHET

Chauffage sanitaire
2, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 14 16

GARAGE POUYEMIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3 rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02



SALON NATHALIE

Coiffure - esthétique
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32



MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
3, rue de la Rigole
☎ : 03 81 54 21 35

PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto
1, Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47



3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



Commerçants

BAR LA COUPOLE

Dépôt de pain
1, rue de Saint-Julien
☎ : 03 81 93 14 63



LA GRANGE A PIZZAS

15, Grande Rue
☎ : 03 81 32 34 66





Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 51 05



GARMI Hervé TP

Terrassement - Travaux publics
29, Grande Rue
☎ : 03 81 93 17 58



RIGOULOT SARL

Menuiserie - pompes funèbres
7, rue Derrière la Chapelle
☎ : 03 81 93 52 78

FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste
Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 47 97



TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans
☎ : 03 81 31 12 45



Services

DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN Médecine
- ostéopathie
3, rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 96 59 33



SOLUTIA
Service d'aide à la personne
8, Grande Rue
☎ : 03 63 38 00 06



INFIRMIERE
Marie-Laure CUNIN
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59



TAXI DE LA VALLEE DU RUPT
Jean-François ROUGIER
Transports privés et malades assis
12, rue de Lougres
☎ : 03 81 93 57 82





Bien vivre à Sainte-Marie

Moi et mes voisins



Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.

Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

Tous les jours de la semaine de 20 h 00 à 7 h 00 et de 12 h 30 à 13 h 30.

Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !



Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet.

Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
 - le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
 - le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.
- Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la mairie.

Mon stationnement



Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement, et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.



Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

La Sous-Préfecture

Horaires d'ouverture au public :

(guichets immatriculations des véhicules, permis de conduire, admissions au séjour, naturalisations et associations).

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré durant le mardi après-midi :

- pour le service des immatriculations de véhicules au 03 81 90 66 26,
- pour le service des permis de conduire au 03 81 90 66 21,
- pour le service des admissions au séjour au 03 81 90 66 41
- pour le service des naturalisations au 03 81 90 66 42,
- pour le service des associations au 03 81 90 66 39,
- pour l'accueil général au 03 81 90 66 00.

La CCVR



La Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif. Le service d'assainissement est assuré par délégation de service public à une société spécialisée (pour l'instant Veolia).

Pour tout incident sur le réseau d'assainissement, veuillez prendre contact avec Veolia au 0 810 00 07 77.

Liste des gardiennes agréées * de la commune de Sainte-Marie

NOM PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Madame GOGNIAT Evelyne	14, rue de Bavans	03 81 93 40 10
Madame MELIS Nadine	21, rue de Lougres	03 81 93 57 66
Madame PARRA Martine	3, rue de la Rigole	03 63 38 47 46
Madame PETITHORY Catherine	2, Impasse de la Laiterie	03 81 93 45 72
Madame ROSAK Evelyne	23, rue de Bavans	03 81 93 40 50

* Editée par le Conseil Général



Appel à la générosité

Téléthon 2013

Le samedi 7 décembre 2013, le Téléthon a rapporté la somme de 2 797,35€, remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2014, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de 3 573 €. Nous remercions les généreux donateurs.

Souvenir Français

La collecte réalisée au village, au profit du Souvenir Français, pour l'entretien et le fleurissement des monuments aux morts, a rapporté 99,33 €.

Bleuets de France



le Bleuets de France

Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2014, à la collecte des Bleuets de France. Le montant collecté est de 170.40 €.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2014. La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, est de 1 274,70 €. Un grand merci aux habitants de la commune !



Un grand merci à ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un goûter des aînés a été organisé **le mercredi 3 décembre 2014**, à la salle des associations.

Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, un colis leur a été remis par les membres du Conseil Municipal et du CCAS.



Le repas des anciens aura lieu **le samedi 17 janvier 2015 à 12 h à la salle des associations**. Il regroupera les personnes à partir de 67 ans révolus. Une invitation sera adressée à chacun.



SIVU de la Chauillère

Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2014-2015) :

Ecole	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Raynans	
	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	CP Mme JACQUES	CE1 M. POURCELOT	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM1-CM2 Mme RAFFIN	
Effectifs	19 + 8	7+16	14+10	10+12	8+13	7+17	
Total par classe	27	23	24	22	21	24	
Total école							141

Répartition par niveau et par village :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	CP Mme JACQUES	CE1 M. POURCELOT	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM1- CM2 Mme RAFFIN	TOTAL
Echenans	7	3	0	2	4	2	18
Raynans	4	5	10	5	0	8	32
St-Julien	4	3	2	4	2	3	18
Ste-Marie	8	11	11	9	14	10	63
Autres	4	1	1	2	1	1	10

Les horaires :



Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 11 h 30,
Le mercredi : 8 h 30 à 11 h,
L'aide personnalisée se fait le mercredi de 11 h à 12 h.

L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi : 13 h 30 à 16 h,
Le vendredi : 13 h 30 à 15 h 30.



Vacances scolaires 2014-2015

Noël : du vendredi 19 décembre 2014 (soir) au dimanche 4 janvier 2015.

Hiver : du vendredi 20 février 2015 (soir) au dimanche 8 mars 2015.

Printemps : du vendredi 24 avril 2015 (soir) au dimanche 10 mai 2015.

Été : à partir du vendredi 3 juillet 2015 (soir).



Visite du Père Noël

Le Père Noël a rendu visite aux enfants, à l'école de Sainte-Marie, le jeudi 18 décembre 2014. Il avait dans sa hotte, pour chacun d'eux, des friandises et un livre. Pour le remercier, les enfants ont chanté et récité des poèmes, sous le grand sapin scintillant ! Puis le Père Noël est reparti sur son traîneau, tiré par ses magnifiques rennes, mais il a promis de revenir...

A l'année prochaine Père Noël !





le 19 décembre 2013

Fête de Noël

Toutes les classes sont à la salle des fêtes de Sainte-Marie pour le spectacle de Noël.



du 14 au 20 février 2014

Classe de neige à Longevilles

Les élèves de Mme JACQUES (CP) et de M POURCELOT (CE1) se rendent en classe de neige aux Longevilles. Sur place, ils pratiquent toutes les activités permises par l'hiver et la neige : ski alpin, ski de plaine, randonnées en raquettes...

le 13 mars 2014

Carnaval à l'école

Toutes les classes participent au Carnaval du RPI et les mamans font de délicieux beignets.



le 21 mars 2014

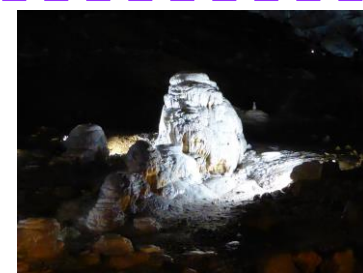
Visite dans une jardinerie

Les élèves de maternelle sont en visite dans une jardinerie à Exincourt pour participer à des ateliers de jardinage.

le 27 mai 2014

Sortie au Dino-zoo et au gouffre de Poudrey

Les élèves de cycle 1 et 2 se rendent en visite au Dino-zoo tandis que les cycles 3 découvrent le Gouffre de Poudrey et les sources du Cusancin.





le 6 juin 2014



Sortie Foot

Du CP au CM2, tous les élèves du RPI jouent au football à Présentevillers.



le 14 juin 2014



Spectacle de danse « les continents »

Les élèves de Mme PETETIN (MS/GS) et ceux de Mme RAFFIN (CM1/CM2) présentent leur spectacle de danse contemporaine.



27 juin 2014

La Kermesse

Toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'Association des parents d'élèves.



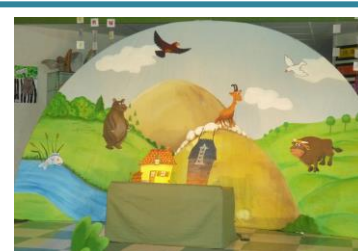
le 3 juillet 2014

Pique-Nique

Un grand pique-nique est organisé dans la cour de Sainte-Marie pour tous les élèves du RPI

Spectacle « Antoine et les étoiles »

Les élèves de maternelle assistent au spectacle annuel des 3 Chardons.





Activité périscolaire

Depuis le 17 mars 2014, le périscolaire fonctionne avec une nouvelle équipe LEO LAGRANGE:

M^{me} Nassima LE, nouvelle directrice de l'accueil périscolaire, en remplacement de M. Johann ROSSE.

Démission de l'animatrice M^{me} Marie POUYEMIDANETTE remplacée par **M^{me} Sylvie ASSELIN** animatrice embauchée en septembre 2014.

Arrivée de **M. Adrien POULET** le 2 juin 2014, en contrat service civique pour une durée de 6 mois jusqu'au 2 février 2015.

Arrivée de **M^{me} Angélique ISELIN**, agent de restauration et de service, embauchée en septembre 2014.

M. Léon KOFFI, animateur sportif pour la durée de septembre à juillet 2015, tous les lundis et jeudis soirs.

M^{elle} Laura COLOMBAIN de la maison familiale et rural de Mandeuve, en stage découverte pour la période de septembre à décembre 2014.



Accueils périscolaire

Depuis la rentrée 2014, nous observons une baisse d'effectifs les matins (entre 2 et 7 enfants) et une augmentation les midis (entre 28 et 45 enfants), les soirs 1^{ère} heure entre 15 et 25 enfants et 2^{ème} heure une dizaine d'enfants.

Les nouvelles réformes

La mise en place d'ateliers de septembre à décembre 2014:

- ❖ Art plastique tous les mardis de 16h00 à 17h30,
- ❖ Art culinaires tous les vendredis de 15h30 à 17h00,
- ❖ Multisports tous les lundis et les jeudis de 16h00 à 17h30.

En parallèle, le périscolaire est maintenu de 16h00 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 les lundis, mardis et jeudis et de 15h30 à 17h00 et de 17h00 à 18h30, les vendredis ainsi que tous les matins à partir de 7h30.

Les mercredis fonctionnent avec un accueil tous les matins à partir de 7h30, de 11h00 à 12h00 sans repas et de 12h00 à 13h00 avec repas.



Ateliers de janvier à mars 2015 :

Voir le programme à partir du 15 décembre 2014 (distribution aux enfants, par mail ou sur l'accueil périscolaire)

Tarifs :

- coût de l'heure d'accueil : 2,36 €
- coût du temps de midi (repas compris) 8,55€

Directrice de l'accueil périscolaire de Ste Marie : Nassima.le@leolagrange.org





Moto club
SAINTE-MARIE

SAINTE-MARIE



ET



SES ASSOCIATIONS





CALENDRIER DES FESTIVITES 2015



Janvier

14 janvier :
Vœux du Maire

17 janvier :
Repas des aînés

Février

7 février :
Souper dansant foot

Mars

14 mars :
Repas du comité de fêtes

21 mars :
❖ Carnaval

❖ Repas dansant
association les
Voitures Folles

28 mars :
Soirée musicale -Prélude -

Avril

12 avril :
❖ Vide grenier
associations des
parents d'élève du
RPI

❖ Moto Cross

26 avril :
Repas Paroisse Protestante

Mai

Juin

13 juin :
Spectacle de danse
école

14 juin :
Tournoi de tennis

Juillet

Août

Septembre

20 septembre :
Fête du village

Octobre

18 octobre :
Souper dansant de
l'association des parents
d'élèves du RPI

Novembre

22 novembre :
Repas Paroisse Catholique

28 novembre :
Exposition patch

Décembre

Téléthon



Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVE DU RPI	Mme Hélène DELCHER	4 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS STE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB 3ème AGE	M. André GEAY	7 rue des Grands Moulins	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FETES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérald GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	8 Grande Rue	70290 PLANCHER LES MINES
MOVE DANCE	M. Michaël LACLEF	7 rue de la Place	25490 DAMPIERRE LES BOIS
SAINTE-MARIE ACTIVITÉS	Mme Michèle TEVENAZ	4 rue des Moulins à Vent	25113 SAINTE-MARIE
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
Associations cultuelles			
PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Patrick PIGÉ	27 rue de Lougres	25113 SAINTE- MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



Sainte-Marie Patch



Les 28 et 29 novembre 2015, nous réaliserons notre 6^{ème} EXPOSITION, toujours aussi variée et colorée, elle sera le résultat de beaucoup de travail, patience, passion et surtout toujours dans la joie et la bonne humeur de se retrouver tous les **mercredis, semaines paires...**

Cette manifestation précédant Noël, nous faisons toujours un clin d'œil à cette traditionnelle fête. Parmi nos ouvrages aux multiples couleurs, se côtoient une armée de petits bonhommes de neige avec leurs pompons, leur écharpe assortie et leur petit nez rouge... des boules habillées de tissus et paillettes ...

Nous travaillons déjà sur des ouvrages « en commun » qui seront de jolis lots, très originaux.

Je vais quand même vous parler « technique » ! Eh oui, ça n'a pas l'air, mais nous avons dû au cours de ces 16 années, apprendre les bases du patchwork, « piécé, appliqué » quant aux techniques aux noms spécifiques : Celtique, Crazy, Log Cabin, Mesh Work, Trapunto, Origami..., qui nous ont laissées souvent bien perplexes.

Quelques unes d'entre nous réalisent des ouvrages en broderies HARDANGER. C'est un plaisir immense de créer des ouvrages colorés, artistiques, qui pourront réjouir nos enfants et petits - enfants et laisser une trace concrète de notre vie de mamans et mamies.

L'ambiance de nos réunions est chaleureuse, si vous aimez coudre, broder..... créer, n'hésitez pas, **venez vous joindre à nous**, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Merci à la municipalité.

Au seuil de la nouvelle année, les adhérentes de notre Club et moi-même vous présentons nos sincères vœux de santé et bonheur...

A l'année prochaine...

La Présidente, Mireille BOLMONT

Les Voitures Folles



Les voitures folles est une association qui participe à tous les rallyes de la région Bourgogne Franche-Comté mais aussi des comités voisins, dirigée par Sophie Laurent, pilote dans cette discipline.

Elle a pour activité principale de financer diverses courses automobiles, depuis 2008. Le tandem féminin Sophie Laurent et Coralie Girard a eu pour objectif, cette saison, de participer à la Finale des Rallyes à la Rochelle du côté en Charente-Maritime, en octobre dernier, en guise de revanche sur l'année passée.

Pour arriver à ce but, l'équipage a mis en place avec l'association et l'aide de toute l'équipe, un repas dansant qui a reçu un franc succès, avec un nombre de personnes élevé, à cette belle soirée, mais aussi, un barbecue durant l'été. Une gamme de vêtements avec des Tee-Shirts et des vestes aux couleurs de l'association et de l'équipage, a été réalisée par Cathy'Stick, sa sœur, pour financer leur participation et déplacement à la Finale des Rallyes, événement où tout pilote amateur de rallye, rêve de participer.

L'année dernière Sophie et Coralie ont roulé à la Finale des Rallyes 2013, à Oyonnax, mais n'ont pas eu la chance de voir l'arrivée, à cause d'un abandon mécanique, alors en tête de la coupe des dames. Cette saison, l'équipage franc-comtois aura marqué, une fois de plus, les esprits avec une participation à 17 rallyes dont plusieurs podiums de classe et deux victoires dans leur catégorie respective. Elles ont même remporté, à de nombreuses reprises, la coupe des dames. Les filles ont disputé la Finale des Rallyes à la Rochelle, qui s'est clôturée par une 3^{ème} place chez les féminines alors qu'elles menaient la danse chez les filles. Dès le début du rallye, quelques soucis mécaniques les ont empêchées d'améliorer leur temps mais ce fut un bon résultat pour Sophie et Coralie qui terminent leur objectif. Désormais, il reste un rallye avant de passer l'hiver au chaud et de réattaquer une nouvelle saison « rallyestique ».



Tennis Club de la Vallée du Rupt

La saison a été bien remplie, avec nos activités traditionnelles et surtout la mise en place d'animations nouvelles (périscolaire, TMC) et l'embauche d'un emploi d'avenir sous couvert de Profession Sports.

De 72 adhésions en 2012/2013 nous sommes passés à 88 en 2013/2014.

Les cours du samedi et mercredi ont été suivis par 27 licenciés (31 en 2012/2013)

Equipes engagées : en hiver 2 équipes (seniors masculin),
au printemps 5 équipes (10/11 ans, 1 féminine, 3 masculines).

Le tournoi interne, avec une participation en baisse, devra peut-être changer de formule pour 2015.

Activités périscolaires : - les vendredis à Arcey (francas) au 1^{er} trimestre, avec 7 à 8 enfants,
- les lundis à Sainte-Marie (Léo Lagrange) sur toute l'année, avec 24 enfants.

Ces activités organisées grâce à l'emploi d'avenir ont donné entière satisfaction aux enfants comme aux parents.

Pour la 1^{ère} fois, nous avons organisé un tournoi TMC féminin sur 8 prévus en Franche Comté en 2014.

Très bons résultats sportifs avec 3 équipes qui montent : 10/11 ans, 1 féminine, 1 masculine.

Nous n'avons pas de problème de trésorerie malgré le résultat de la vente de chocolats qui a été moyen.

A la reprise, nous constatons une baisse des effectifs qui est un problème national, amplifiée cette année par la réforme des rythmes scolaires, la multiplicité des activités des enfants et pour nous, les conditions d'accueil (manque de salle).

Suite à cette baisse, abandon de l'emploi d'un éducateur le samedi matin, remplacé par notre contrat d'avenir qui est reconduit pour une année.

Suite au problème de salle (lycée Cuvier), nous devons louer à l'ASCAP, le vendredi soir de 18h à 21h et le samedi de 17h à 19h.

- entraînements des jeunes le samedi matin et après-midi et le vendredi soir pour les compétiteurs,
- mini-tennis le mercredi de 14h à 15h,

Equipes engagées : en hivers, 1^{ère} fois 1 équipe féminine et 1 masculine senior+,
au printemps, certainement les mêmes si l'effectif le permet (5 équipes).

Sous couvert de Profession Sports et avec Léo Lagrange, nous effectuons une activité multisports dans le cadre du périscolaire à Sainte-Marie tous les lundis et jeudis soir.

Je remercie l'ensemble des bénévoles ayant permis toutes ces activités.

J'adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2015





Le Comité des Fêtes



Le président et les membres du bureau **remercient chaleureusement tous les bénévoles** pour leur engagement qui est le cœur de notre organisation.

Cette année, votre fête du village s'est réalisée sur le thème du **chocolat sous toutes ses formes**, le résultat est encourageant et je pense que ce thème va se développer les années à venir. Nous remercions, à cette occasion, la maison RAGOT qui nous a suivi.



La participation du Conseil Municipal des Jeunes permet de rajeunir la moyenne d'âge de nos équipes. Cet engagement est prometteur et nous pouvons toujours l'améliorer, nous renouvelons nos remerciements tout particulièrement à ces jeunes.

Pour se faire, nous sommes toujours à **l'écoute de tous, car cette Fête, c'est votre Fête, nous ne le répéterons jamais assez, notre Fête du village**, la devise annuelle de l'Association est :

« Consolider nos acquis, en préparant l'avenir. »

Aujourd'hui, un investissement pour deux barnums, à montage rapide, a été fait. Ils peuvent être loués aux habitants du village. Dimensions : 3 m x 3 m, poids 30kg, équipés de murs amovibles, jumelables.

Cette année l'ordre du jour de l'assemblée générale abordera un changement de statut afin de s'adapter aux évolutions d'organisation. **La présence des adhérents est indispensable, ainsi que 3 personnes par association adhérente.**

Info : La carte de membre du Comité des Fêtes est **disponible pour 2 €/an.**

Le 20 septembre 2015, nous organisons votre vide-grenier associé à la fête, **réservez votre place dès maintenant** pour l'année prochaine.



Nous vous invitons à **l'Assemblée Générale du Comité des FÊTES DE SAINTE-MARIE**, qui aura lieu le **vendredi 13 mars 2015** à la salle des Associations.

Vous êtes tous les bienvenus pour poser des questions et proposer des thèmes et éventuellement y adhérer.

Nous vous rappelons qu'un repas dansant aura lieu le **samedi 14 mars 2015** prochain (ouvert à tous) :

Notre choucroute festive ! Réservez au plus tôt !



Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une **bonne et heureuse année 2015, et de joyeuses fêtes de fin d'année.**

Le président, Jean-Claude GEORGE



Moto Club



Le Moto Club a enregistré de très bons résultats, au cours de cette année 2014, notamment confirmé lors de notre 38^{ème} édition du moto cross de Sainte Marie.

Nous avons eu la chance et pour la 2^{ème} année consécutive, de bénéficier de la clémence du ciel, dans les organisations en extérieur c'est un élément très important, mais ce n'est pas le seul qui fait le succès d'une manifestation, le plateau proposé est lui aussi déterminant, de nombreux pilotes de talent présents dans les 6 catégories que comportait l'épreuve, le public a donc pu assister à 12 courses, avec un menu aussi copieux, les spectateurs ne sont pas restés sur leur faim. Et s'il y a un point sur lequel s'accorde de nombreux spécialistes du motocross c'est que l'épreuve de Sainte Marie réserve toujours des surprises et de belles empoignées.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le nombre de nos licenciés est en augmentation et nous avons désormais dépassé notre propre record que nous avons enregistré en 2005. C'était l'année où nous avons repris l'organisation du motocross de Frahier, organisée jusqu'alors par le MTT Belfortain, plusieurs licenciés de ce club nous avaient alors rejoints. Cette fois-ci, aucune raison particulière, si ce n'est la politique que nous menons depuis 2009. Les consultations de notre site internet "<http://mc.sainte.marie.free.fr>" ont explosé, elles montrent l'intérêt que portent les pratiquants du moto cross pour notre club, cette forte fréquentation a un avantage, c'est que désormais, vous pouvez vous connecter sur notre site en tapant simplement : mc sainte marie.

Autre motif de satisfaction, les très bons résultats de deux de nos pilotes.

Jonathan Wegmuller en MX1, la catégorie reine en Franche-Comté, qui a abandonné sa Kawasaki habituelle pour une Huskarna, nous a montré qu'il était capable de rivaliser avec les meilleurs. Il nous en a encore fait la démonstration lors de la finale où il s'est emparé du Hall Shoot avec une longueur d'avance, il termine cette saison sur la 3^{ème} marche du podium. C'est un très bel exploit qui nous donne beaucoup d'espoirs pour l'année prochaine.

Celui que l'on n'attendait pas à ce niveau-là, c'est Loïc Herzogenrath. Il reprenait la compétition après plusieurs années d'arrêt et très rapidement, il nous a montré qu'il n'avait rien perdu de sa combativité.

Après 9 courses et à 3 épreuves de la fin de ce championnat, il était en tête avec 26 points d'avance sur le second et 6 victoires à son compteur, si bien que tous les observateurs le voyaient déjà empocher le titre. En compétition et c'est ce qui fait son charme, rien n'est acquis avant le franchissement du drapeau à damier de la dernière course. Et malheureusement au cours de l'épreuve de Tourmont, il fut accroché par un pilote qui ne pouvait plus espérer rivaliser avec lui. De cette chute, il s'en est sorti avec de multiples fractures qui ont marquées la fin de sa saison. Loïc termine tout de même à la 5^{ème} place du classement final. Ce sera sans aucun doute un pilote qu'il faudra suivre en 2015.

La renaissance du tourisme sous la houlette de Jean Claude Rihn et Rémy Faivre :

Plusieurs sorties ont eu lieu au cours de cette année : le Creux du Vent en Suisse, le lac de Titisee en Allemagne et plus près de chez nous, la partie empruntée par le tour de France dans les Vosges Saônoise. Ce fut un vrai régal. À titre d'information, tous ceux qui possèdent une moto de route peuvent participer à ces sorties. Comme toutes les activités du moto-club, elles figurent sur notre site internet.

Une première pour le MCSM avec deux de nos spécialistes, Stéphane Breg et Jean-Pierre Coupé, nous avons mis sur pied, à l'attention des pilotes et futurs pilotes, des journées d'échange et de conseils pour une bonne pratique du motocross. Ces journées sont réservées aux membres du MCSM et sont gratuites.

Pour finir, je tiens à remercier tous les habitants de notre village qui nous ont ouvert leur porte à l'occasion de la vente de notre calendrier annuel. Cette démarche est avant tout le souhait du moto-club de conserver un lien avec les habitants. Chacun peut ainsi mettre un visage sur les membres du club et avoir des réponses sur les questions qui leurs tiennent à cœur. Sans oublier que vous pouvez aussi me contacter directement tout au long de l'année ou encore consulter le site internet.



En espérant, vous retrouver **le 12 avril prochain** à l'occasion de notre motocross annuel pour assister à de très belles courses sur notre magnifique circuit, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2015.

Le Président, Claude Ethalon



Association Sportive Presentevillers / Sainte-Marie

Siège social : 1 rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie - Tel : 03.81.93.10.99

E-mail : presentevillers.foot@free.fr

Trésorière : Chantale RUEZ
Secrétaire : Gilles PREVOT
Responsable EQUIPE A : David LOPEZ

Président : Guy MONNIER

Responsable EQUIPE B : Yannick RUEZ
Responsable EQUIPE U11 : Cynthia LOPEZ
Responsable EQUIPE U9 : Christian RUEZ

Une nouvelle saison de football a démarré.
Notre Ligue de Franche Comté comprend 42062 licenciés.
A ce jour notre Association compte 82 licenciés répartis cette façon,
45 Seniors, 7 U12 – U13, 20 Football Animation, 9 dirigeants et
dirigeantes et 1 Arbitre.
A cet effectif, il faut ajouter notre Groupement avec le Club du FC
BART dans les catégories U13, U15 et U18.



Un Nouvel An pour un... Nouvel élan ! Que cette nouvelle aventure qui commence vous apporte son lot de joie, d'amour et de chance, que tous vos rêves et vos espérances se réalisent dans l'abondance et que chacune de vos résolutions annonce une nouvelle vie, pleine d'émotion !

Le Président de L'ASPSM et l'ensemble du comité vous présentent ses meilleurs vœux pour 2015.

Pour finir, force est de constater à travers ce bilan intermédiaire, même si parfois les résultats ne nous sont pas toujours favorables (mais c'est la loi du sport), que le comportement et l'attitude de vous licenciés feront honneur à notre Club et, à sa poignée de Dirigeants si dévoués.
En espérant que cette deuxième partie de saison nous verra confirmer ces bonnes dispositions afin d'atteindre nos objectifs sportifs, mais aussi perpétuer cette convivialité et cette amitié qui nous sont si chères à l'ASPSM.

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Faire partie d'une association, d'un club, c'est avoir des droits mais aussi des obligations. Chacun trouvera ici des éléments qui contribuent à donner à l'ASPSM l'esprit qui a toujours été le sien : Respect – Goût de l'effort – Solidarité – Loyauté – Fraternité – Convivialité. Conformément à son engagement dans le « Respect tout terrain », l'ASPSM entend promouvoir ces valeurs.
Ainsi, en signant à l'ASPSM ou en accompagnant un joueur au stade, chacun aura une charte à respecter.

Charte du joueur

Le joueur s'engage à :

- Respecter les règles du football, ne pas les enfreindre par la tricherie.
- Respecter les décisions de l'Arbitre.
- Respecter les adversaires et partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale.
- Adopter une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots «Bonjour», «Merci», «Au revoir».
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement



la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Rester serein et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant.

Refuser toute forme de discrimination.

Signer une licence pour jouer dans le club, quelle que soit l'équipe dans laquelle il est convoqué.

Respecter les décisions et les choix de l'Educateur ou du Dirigeant.

Etre ponctuel et prévenir en cas d'empêchement.

Respecter le matériel et les installations mis à disposition.

Entretien et avoir en permanence un équipement nécessaire.

Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le football reste avant tout un jeu.





Charte des parents

Les parents s'engagent à :

Faire respecter la charte du joueur à l'enfant.

Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence et d'adhésion et régler la cotisation dans les délais prescrits.

Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matches.

Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées.

Participer, en fonction de leur disponibilité, aux déplacements.

Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un Educateur ou d'un Dirigeant et le récupérer à l'heure indiquée.

Encourager l'équipe dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions de l'Educateur ou du Dirigeant.

Respecter l'Arbitre, les adversaires, les dirigeants et spectateurs.

Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre.

Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement.

Proposer, dans la mesure de ses possibilités, ses services au staff technique pour les activités extra sportives, les tournois, la fête du club.



Charte de l'éducateur et du dirigeant

L'éducateur ou le dirigeant s'engage à :

Enseigner ou encadrer la pratique du football dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs.

Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte du joueur.

Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance.

Prendre en charge tout joueur, et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu.

Accueillir lors des compétitions les joueurs et dirigeants adverses, l'arbitre dans un esprit loyal et fair-play.

Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition.

Veiller au rangement et à la propreté des locaux.

Etre assidu et ponctuel et prévoir son remplacement en cas d'absence.

Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour, ne jamais laisser un enfant seul.

Accueillir les parents et écouter les doléances.

Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.

Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque.

*Le Président,
Guy MONNIER*

Club Théâtre



La troupe remercie toutes les personnes qui nous sont fidèles lors de nos représentations depuis 25 ans que celle-ci existe.

Nous remercions aussi tout notre entourage (amis, famille, bénévoles) qui nous aident dans nos répétitions, préparation des décors, représentations etc....

Mais cette saison 2014-2015, la troupe ne se produira pas, nous prenons une petite année sabbatique, mais nous reprendrons notre activité en 2016, en espérant vous revoir aussi nombreux.

Nous n'oublions pas d'avoir une pensée pour Jacqueline HAMANN qui a joué des années au sein de la troupe.

Toute la troupe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La Troupe



Atelier Peinture



Le club peinture, composé d'une douzaine de personnes, a repris ses activités le mardi après-midi. La convivialité, l'échange, le partage font que ce moment est très apprécié par toutes en même temps qu'il permet de progresser chacune à son rythme.

Afin de faire découvrir notre activité, une exposition est envisagée, la date et les modalités sont encore à définir.

Association des parents d'élèves du RPI

L'association a été créée en décembre 2004. Chaque famille ayant versé une cotisation (de 5€ minimum) en devient membre. Son but est de récolter des fonds pour les diverses activités du RPI.



Pour l'année scolaire 2013/2014, l'association a organisé :

- une vente de gâteaux pour la fête de Noël, avec les parents bénévoles, pour aider à financer le voyage à Métabief en avril 2014,
- une vente de fromages-saucisses,
- un vide grenier, où le soleil était au rendez-vous et les chineurs aussi !

Les bénéfices ont permis :

- de participer au financement des sorties scolaires (bus, classe découverte...),
- de remettre des petits cadeaux aux enfants lors de la kermesse de fin d'année.

Pour l'année scolaire 2014/2015, l'association organisera :

- une vente de fromages-saucisses,
- un vide grenier qui se déroulera le dimanche 12 avril 2015 dans les rues de Sainte-Marie,
- une kermesse : petits jeux, tels que chamboule-tout, tire à la corde, échasses, paniers de basket, et peinture sur visage, en juin 2015.

C'est une première : L'association de l'école, ainsi que l'association de foot de Sainte-Marie/Présentevillers organiseront un repas dansant le samedi 07 février 2015 !

L'association participera également au financement des sorties prévues sur l'année. Notamment pour la classe découverte en avril 2015 pour les classes de Corinne RAFFIN et Nathalie PETETIN.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le mardi 20 janvier 2015, toutes les personnes désirant participer de quelque manière que ce soit seront les bienvenues.

Nous remercions toutes les personnes qui ont donné de leur temps, pour mener à bien les différents projets.

Un grand merci aussi à tous les parents adhérents, dont le soutien nous est précieux.

Pour l'association, la présidente,
Hélène DELCHER



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt



Contact : Jean-Claude TYRODE
14 rue Jodry 25550 BAVANS
Jean-claude.tyrode@orange.fr – 03 81 96 27 96 // 06 82 24 26 41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté / Durée Distance	Départ / Lieu Heure	Animateur / Nom Tél
18 Janvier	Sortie en 8 Présenvillers après-midi se renseigner	A 9 km + 10 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8 h30 13h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
1 Février	Désandans - Sortie en 8	A 9 km + 10 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8 h30 Désandans 13 h30	J.GENITONI 03 81 93 55 55 B.SCHORI 03 81 95 31 60
15 Février	Chenebier – sentier des étangs et des fontaines	A 10 km 1/2 journée	Sainte-Marie 13 h	A. JANDOT 03 81 93 57 92
1 Mars	Saint-Hippolyte circuit du Grand Recet	A 16 km. journée Dénivelé : 490 m	Sainte-Marie 8 h30	D.JEANNIN 03 81 93 13 63
14 Mars	SOIREE DES RANDONNEURS salle des fêtes de Raynans PENSEZ A VOUS INSCRIRE pour le 2 mars Merci !	A - - - soirée	Raynans 20 h	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
15 Mars	Saint Maurice Colombier	A 18 km journée	Sainte-Marie 8 h 30	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
	Etouvans	A 10 km 1/2 journée	Etouvans 14 h	E. BRECHET 03 81 97 64 33
29 Mars	Saint Hippolyte	B 18 km journée	Sainte-Marie 8 h30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
12 Avril	MARCHE POPULAIRE inscrivez-vous pour le repas, merci	Circuits prévus de 12-18-24 km	ALLONDANS	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
26 Avril	Charmoille	A 18 km journée	Sainte-Marie 8 h30	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
8 Mai	Randonnée Aibre Loisirs	Se renseigner	Aibre	A. JANDOT 03 81 93 57 92
10 Mai	Pierrefontaine les Varans	B 18 km journée dénivelé 250m	Sainte-Marie 8 h30	A. JANDOT 03 81 93 57 92
24 Mai	Biaufond si beau temps, Longevelle sur le Doubs si pluie	C sportive 18km journée	Sainte-Marie 8 h30	G. BOUGET 03 81 92 34 83
7 Juin	Sortie touristique en bus inscriptions pour le 15 mai		Sainte-Marie 7 h30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
21 Juin	Vers Malbouhans 70	A 13 km journée	Sainte-Marie 8 h 30	M. ANDRE 03 81 93 56 31
28 Juin	Randonnée avec les Cavaliers de la Vallée du Rupt	A journée	Dung 8 h30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
5 Juillet	Les Sommètres CH (papiers d'identité nécessaires)	C 14 km journée Dénivelé 650 m	Sainte-Marie 8 h00	B. SCHORI 03 81 95 31 60
26 Juillet	Thann (2 groupes)	B 14 km dénivelé 300 m C 18 km dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8 h 00	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
	Villars sous Ecot	A 10 km 1/2 journée	Sainte-Marie 8 h 00 Villars sous Ecot 8 h 30	E. BRECHET 03 81 97 64 33
2 Août	La Brévine CH boucle du Cenil (papiers d'identité nécessaires)	B 20 km journée dénivelé 210 m	Sainte-Marie 8 h00	JP FLEURY 03 81 97 50 98
16 Août	Montbouton Sentier des passeurs	B 17 km journée	Sainte-Marie 8 h30	J.GENITONI 03 81 93 55 55
30 Août	Montbéliardot – marche populaire - réservation pour repas facultatif	Plusieurs circuits	Sainte-Marie 8 h	Renseignements JC T 03 81 96 24 96
12 et 13 Septembre	WEEK END EN GITE inscriptions impérativement avant le 1 septembre	Se renseigner		JC. TYRODE 03 81 96 24 96
20 Septembre	Sewen 2 circuits repas ferme auberge du Baerenbach inscription pour le 10 septembre	B 13 km dénivelé 450m C 16 km dénivelé 570m	Sainte-Marie 8 h	D. TISSERAND J.GENITONI
4 Octobre	Marche populaire de Mandeuve	Plusieurs circuits	Se renseigner voir la presse locale	
18 Octobre	Glère	B 17 km dénivelé 450m	Sainte-Marie 8 h 30	D.JEANNIN 03 81 93 13 63
9 Novembre	Le Salbert	B 20 km journée dénivelé 300m	Sainte-Marie 8h 30	JL RACINE 03 81 97 86 34
9 Novembre	Colombier Fontaine	A 10 km 1/2 journée	<u>Colombier Fontaine</u> 13h30	E. BRECHET 03 81 97 64 33
20 Novembre	ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau		RAYNANS 20h	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
22 Novembre	Issans	A 9 km + 10 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Issans 13h	D.TISSERAND 03 81 92 33 62
5 Décembre	TELETHON (sous réserve)			A. JANDOT 03 81 93 57 92
13 Décembre	Grillades	A 9 km + 10 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 13 h	D.TISSERAND 03 81 92 33 62

Les niveaux de difficulté : **A** : sans difficulté **B** : difficulté moyenne **C** : parcours à forte dénivelée
Vente de cartes auprès de Daniel TISSERAND **5€ Location de raquettes 2 €/j, 5€ semaine, caution 15 €**

L'association qui n'est pas une association sportive a contracté une assurance responsabilité civile, ce qui ne comprend pas l'assurance individuelle.

Nous recommandons aux participants de prendre une assurance famille couvrant toutes les activités de chacun des membres de leur famille. RANDONNEES OUVERTES A TOUS gratuitement adhérents ou non Cotisation : 8€.

Comité : Président : Jean-Claude TYRODE, Vice-président Responsable des cartes : Daniel TISSERAND, Trésorier André JANDOT, Secrétaire : Marie-Sol TYRODE.

Responsable des sentiers : Michel ANDRÉ, Gérard BOUGET, Jacques GÉNITONI, Dominique MOINE, Gérard TEVENAZ.



Spécialités Portugaises



Chevreau Rôti au porto

Ingrédients pour 4 personnes

- 4 gousses d'ail épluchées,
- 3 cuillères à soupe de graisse d'oie,
- jus d'1 citron,
- 1 petit bouquet de persil plat haché,
- sel & poivre,
- 1 morceau de chevreau de 2kg,
- 1 dl de vin de Porto,
- 800 g de petites pommes de terre nouvelles,
- 1 oignon haché,
- 0,5 dl d'huile d'olive,
- 1 cuillère à café de safran,
- 200 g de riz,
- 4 dl de bouillon de volaille.

Préparation :

Piler les gousses d'ail avec le saindoux, la moitié du jus de citron, le persil haché, un peu de sel et une pincée de poivre.

Enduire la pièce de chevreau avec la pâte obtenue. Laisser reposer au frais pendant environ 8 heures. Préchauffer le four à 200°C. Disposer la viande dans un plat à four. Arroser avec un verre d'eau et enfourner à 200°C pendant environ 30 minutes. A mi-cuisson, rafraîchir avec le porto.

Pendant ce temps, cuire les pommes de terre avec la peau dans de l'eau bouillante salée, pendant 25 minutes. Égoutter et peler. Ajouter les pommes de terre au plat de chevreau, dans le jus de cuisson. Cuire encore pendant 20 minutes. Faire revenir l'oignon haché dans l'huile d'olive chaude. Ajouter le safran et le riz. Arroser avec le bouillon de volaille chaud et cuire à feu doux pendant 8 minutes. Transférer le riz dans un plat à gratin et finir la cuisson au four pendant 15 minutes.

Dresser la pièce de viande dans un plat de service, avec les petites pommes de terre autour. Asperger la viande avec le jus de citron restant et napper avec le jus de cuisson. Servir aussitôt, avec le riz au safran gratiné.

Pastéis de nata

Ingrédients pour 12 personnes : ½ l de lait, 250 g de sucre, 35 g de farine, 5 œufs, 1 pincée de sel, 1 gousse de vanille, jus de citron, 1 pâte feuilletée.

Préparation :

Cuire le lait dans une casserole avec la gousse de vanille fendue en 2.

Mélanger dans un saladier la farine, le sucre et le sel.

Lorsque le lait arrive à ébullition, retirer la casserole du feu, enlever la gousse de vanille en lui retirant ses petites graines pour les mettre dans le lait. Mélanger avec la préparation avec la farine, le sucre et le sel.

Rajouter 4 jaunes d'œuf et 1 œuf entier, ainsi que 3 cuillères à soupe du jus de citron. Mélanger le tout énergiquement.

Etaler la pâte feuilletée dans les petits moules à "pastéis de nata" ; avec une cuillère à soupe, verser la préparation dans les moules.

Pour finir

Cuire à environ 200°/210°C (thermostat 7) pendant une dizaine de minutes.





Noël en France



Bouchées de saumon mariné au basilic

Ingrédients pour 4 personnes : 8 pavés de saumon frais - 1 litre huile d'olive - 1 kg de sel de Guérande - 2 carottes - 1 oignon rouge - 1 botte de basilic

Préparation :

Ce plat se prépare au moins 24h avant dégustation. Mettre les pavés de saumon frais dans un plat sur une couche de gros sel. Recouvrir de sel et réserver au frais pendant une nuit. Le lendemain, rincer les pavés à l'eau froide, retirer la peau et les couper en cubes. Les mettre dans un

saladier avec les carottes en rondelles, l'oignon émincé, la moitié du basilic ciselé et les zestes de citron. Poivrer mais ne pas saler. Recouvrir entièrement d'huile d'olive et couvrir de film alimentaire. Réserver au frais. Pour servir, égoutter les morceaux de saumon et les disposer dans des assiettes. Parsemer de basilic ciselé et déguster.

Fricassée de poulet au homard

Ingrédients Pour 6 personnes : 1 gros poulet français de 2 kg découpé, 1 homard frais ou surgelé, 50 cl de vin blanc sec, 1 louche de bouillon de volaille, 1 petite boîte de bisque de homard, 1 cuil. à s. de crème fraîche épaisse, 6 carottes, 6 tomates, 1 oignon, 2 gousses d'ail, 1 pincée de safran, 1 bouquet de persil plat, thym, huile d'olive, sel et poivre.

Préparation : Ebouillanter le homard. Découper le homard en morceaux : les pinces, la tête et la queue en plusieurs tronçons. Dans une cocotte en fonte, faire dorer les morceaux de poulet dans l'huile d'olive pendant 5 min. Les retirer et faire revenir l'oignon et l'ail émincés dans le gras restant. Remettre le poulet. Ajouter les morceaux de homard, les carottes coupées



en rondelles, les quartiers de tomates et du thym. Mélanger le tout. Mouiller un peu avec le vin blanc. Après 5 min, retirer les morceaux de homard (sauf la tête) et réserver. Verser le reste du vin blanc, le bouillon, la bisque et une partie du persil coupé grossièrement. Saupoudrer de safran. Couvrir et laisser cuire à petits bouillons sur un feu moyen 30 min. 5 min avant la fin de la cuisson, ré-incorporer les morceaux de homard et ajouter la crème fraîche. Remuer. Saupoudrer du reste de persil pour servir.



Truffes au chocolat aux éclats de pistache

Ingrédients pour 18 truffes (environ 500 g) : 200 g de chocolat en 52% de cacao minimum, 100 g de beurre doux, 100 g de crème fraîche épaisse, 100 g de sucre glace, 1 jaune d'œuf, 100 g de pistaches décortiquées non salées, 1 à 2 cuillères à soupe de kirsch, selon le goût, 50 g de cacao amer en poudre

Préparation : Coupez le chocolat en morceaux et le beurre en cubes. Placez-les dans un saladier en verre et posez-le sur une grande casserole d'eau frémissante pour faire fondre le chocolat au bain-marie. (au micro-onde, il faudrait faire chauffer par séquence de 30 secondes et remuez régulièrement pour que le chocolat ne brûle pas).

Hors du feu, ajoutez la crème fraîche puis le sucre glace. Fouettez la préparation avec un fouet pour la rendre lisse et brillante. Laissez refroidir sur le plan de travail.

Concassez les pistaches pour obtenir des éclats. Attention de ne pas les réduire en poudre.

Lorsque la ganache est froide, ajoutez le jaune d'œuf, le kirsch et les pistaches. Filmez la ganache et réservez-la 12h au réfrigérateur.

Sortez la ganache et façonnez des petites boules de la taille d'une noix en prélevant la pâte avec une petite cuillerée. Roulez bien les boules entre la paume de vos mains pour leur donner une jolie forme et roulez-les dans le cacao étalé sur une assiette. Faites-les rouler doucement dans un tamis pour éliminer l'excès de cacao.

Réservez les truffes au frais. Sortez-les 20 min avant la dégustation pour qu'elles soient bien moelleuses et fondantes.